

04 mai 2017 -17:43

Quel est le vécu des personnes transgenres en Belgique ?

Bruxelles, le 4 mai 2017 – L’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes lance, en collaboration avec le Point d’Information Transgenre, une grande enquête en ligne (www.transgenderinbelgium.be). Cette étude s’adresse à toute personne au genre variant, au genre non binaire, au genre fluide, transgenre, transsexuelle ou travestie qui habite en Belgique et est âgée de 16 ans ou plus. Les questions abordent des sujets très divers : les expériences vécues sur le lieu de travail ou avec la famille et les amis, les soins de santé, le bien-être, le fait de trouver sa place au sein de la société, les expériences en matière de discrimination, le soutien obtenu, etc. L’Institut invite toutes les personnes transgenres à participer à cette étude et à apporter ainsi leur contribution à la future politique menée en la matière.

Le questionnaire, accessible sur www.transgenderinbelgium.be du 1er mai au 30 juin 2017, est totalement anonyme et disponible en français, en néerlandais et en anglais. Il y a dix ans, l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes avait organisé une étude à grande échelle sur les discriminations et les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes transgenres en Belgique. Cette étude pionnière fut le point de départ de très nombreuses mesures, initiatives et recommandations concernant la situation juridique des personnes transgenres. Beaucoup de changements ont eu lieu ces dix dernières années. Mais la Belgique est-elle vraiment devenue un paradis pour les personnes transgenres? Les personnes transgenres mènent-elles depuis lors une vie satisfaisante en Belgique ?

10 ans de politique transgenre

En 2007, la Belgique faisait figure de leader avec sa loi sur la « transsexualité ». Dès l’adoption de cette loi, les personnes transgenres qui souhaitaient faire adapter leur sexe ont pu le faire par le biais d’une procédure auprès de l’état civil, sans devoir passer par le tribunal pour faire constater leur nouvelle situation par un juge. Cependant, cette loi s’est rapidement révélée applicable pour seulement un petit groupe de personnes transgenres, en raison des conditions médicales trop strictes imposées pour accéder à un changement du prénom et de la mention du sexe. En outre, ces conditions sont contraires au droit humain d’être reconnu-e conformément à sa propre identité de genre. « Une adaptation s’impose donc. La nouvelle loi transgenre sera peut-être votée prochainement, faisant sans aucun doute de 2017 une nouvelle étape pour les personnes transgenres en Belgique" explique Michel Pasteel, Directeur de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes.

En 2014, l’identité et l’expression de genre ont été intégrées explicitement dans la législation anti-discrimination. Le nombre de personnes transgenres qui s’adressent à l’Institut pour déposer un signalement ou demander des informations au sujet de leurs droits augmente chaque année.

“Les personnes transgenres sont beaucoup plus visibles qu’il y a dix ans. Il s’agit là sans aucun doute d’un développement positif, mais au niveau individuel, cette visibilité peut également signifier une plus grande vulnérabilité pour les personnes transgenres. En outre, des problèmes subsistent, notamment sur le plan des soins de santé et des assurances”, déclare Michel Pasteel.

Toute personne discriminée en raison de son sexe, changement de sexe, identité de genre ou expression de genre peut s'adresser, gratuitement et en toute confidentialité, à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (via le numéro gratuit 0800 12 800, via mail egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be ou via le formulaire de signalement disponible sur le site <http://igvm-iefh.belgium.be>) pour s'informer sur ses droits ou déposer un signalement.

La première étude, intitulée « Être transgenre en Belgique », est toujours disponible sur le [site Internet](#) de l'Institut.

Contact presse

Liesbet Vanhollebeke

E-mail: liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

Tél. : 02 233 41 75

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Plus d'informations à propos de l'enquête

Elia Wyverkens

Point d'Information Transgenre

E-mail: elia.wyverkens@uzgent.be

Tél. : 09 332 34 41

<http://www.infotransgenre.be/>

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah

Contact de presse

+32 2 233 52 82

komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be